

## ARRÊTÉ N° 2024\_243

### RELATIF À LA TRANSFORMATION DE LA DIRECTION DE L'INNOVATION ET DE LA TRANSFORMATION (DIT) EN DIRECTION DE L'INNOVATION, DE LA TRANSFORMATION ET DES USAGERS (DITU)

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2023-223 du 29 juin 2023 relatif à l'évolution de la mission innovation territoriale et de la mission transformation de l'administration et création de la direction de l'innovation et de la transformation ;

Vu le rapport de présentation du 17 mai 2024 concernant l'évolution de la direction de l'innovation et de la transformation ;

Vu les avis émis par le collège des représentants du personnel et par le collège des représentants de la collectivité lors de la séance du comité social territorial du 17 mai 2024 ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Il est procédé à la transformation de la direction de l'innovation et de la transformation en direction de l'innovation, de la transformation et des usagers, selon l'organigramme annexé.

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2023-223 du 29 juin 2023.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 07/08/2024

Reçu en préfecture le 07/08/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20240807-2024\_243-AR



**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le